



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20250406

Domaine : 4.1

Date de convocation : 20 juin 2025

Date de l'affichage : 20 juin 2025

Date d'affichage de la délibération : 27 juin 2025

Objet : 06 – Modification du tableau des emplois et des effectifs

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Calandres, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Freddie PATER (à partir de 20h30), Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Christine CAVRO (à partir de 20h05), Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Agnès LUXIN, Frédéric TURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Evelyne DEL PRETE a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Nicole THENIN a donné pouvoir à Madame Joëlle MARTINEZ
- Monsieur Jean-Luc ROUSSELLE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Alain GAUDISSABOIS a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV
- Monsieur Freddie PATER a donné pouvoir à Madame Jennifer THEUREAUX (jusqu'à 20h30)
- Monsieur Frédéric DIVIALLE a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Sylvie MORELLE a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE

Absents : Madame Christine CAVRO (jusqu'à 20h05)

Monsieur Pierre MATHEVET a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 25 (jusqu'à 20h05), 26 (à partir de 20h05), 27 (à partir de 20h30)
- Votants : 32 (jusqu'à 20h05), 33 (à partir de 20h05)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Chantal BAGGIO, adjointe au Maire chargée des Affaires générales, du personnel communal, de l'action sociale et de la santé,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L313-1 disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Affaires générales, personnel communal, action sociale et santé,

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20250626-20250406-DE
Date de récépissé : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

CONSIDERANT que pour la bonne organisation des services et pour être en conformité avec la réglementation, il convient de créer les grades suivants à compter du 1^{er} juillet 2025 : 2 Agents sociaux territoriaux

CONSIDERANT que pour la bonne organisation des services et pour être en conformité avec la réglementation, il convient de modifier les emplois à compter du 1^{er} juillet 2025 :

- ✓ 1 poste d'agent environnement signalisation petits travaux en **Agent moyens techniques** – Catégorie C de la filière technique
- ✓ 1 poste d'agent environnement chargé des cimetières en **Agent de propreté des espaces publics – référent cimetières** – Catégorie C de la filière technique
- ✓ 1 postes d'agent de propreté des espaces publics en **Chef d'équipe propreté des espaces publics** – Catégorie C de la filière technique
- ✓ 1 postes d'agent environnement signalisation petits travaux en **Chef d'équipe propreté des espaces publics** – Catégorie C de la filière technique
- ✓ 1 poste d'agent environnement signalisation petits travaux en **Chef d'équipe moyens techniques** – Catégorie C de la filière technique
- ✓ 1 poste de chargée d'accueil en **Agent(e) administratif(ve) du pôle administratif et financier** - Catégorie C de la filière administrative, technique et animation
- ✓ 1 poste de responsable du département finances et adjoint à la direction des finances et du contrôle de gestion en **Responsable du département finances** – Catégorie B et C de la filière administrative
- ✓ Des missions des postes de **Gestionnaire comptable** – catégorie C de la filière administrative

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et des emplois,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de créer les grades suivants au 1^{er} juillet 2025 :

2 agents sociaux territoriaux

DECIDE de modifier les emplois suivants inscrits au tableau des emplois au 1^{er} juillet 2025 :

A/ Le poste **d'agent environnement signalisation petits travaux** est modifié comme suit : **Agent moyens techniques** à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. Effectuer des missions de « patrouille », diagnostic des principales dégradations de la voirie et interventions d'urgence
2. Réparer, enlever et poser du mobilier urbain, exécuter des petits travaux de serrurerie et maçonnerie
3. Entretien la signalisation horizontale et verticale
4. Exécuter des travaux de chaussée, terrassements, déblaiements et travaux divers nécessaires à la bonne tenue du domaine public routier
5. Gérer la maintenance courante de l'outillage
6. Contrôler et suivre les prestations de maintenance et d'entretien des aires de jeux

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des catégorie C de la filière technique.

B/ Le poste d'agent environnement chargé des cimetières est modifié comme suit : Agent de propreté des espaces publics – référent cimetières à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. **Nettoyer les voies et espaces publics**
2. **Surveiller la propreté des espaces publics et sensibiliser les usagers**
3. **Entretien des équipements et matériels**
4. **Procéder à des activités de manutention**
5. **Conduite de véhicules**
6. **Planification et réalisation des travaux d'entretien des cimetières**

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie C de la filière **technique**

C/ Le poste d'agent de propreté des espaces publics et le poste d'agent environnement signalisation petits travaux sont modifiés comme suit : en 2 postes de Chefs d'équipe - Propreté des espaces publics à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. **Nettoyer les voies et espaces publics**
2. **Surveiller la propreté des espaces publics et sensibiliser les usagers**
3. **Entretien des équipements et matériels**
4. **Procéder à des activités de manutention**
5. **Conduite de véhicules**
6. **Encadrer l'équipe propreté et suppléer le Responsable du secteur Propreté / Gestion de l'Espace Public et Cimetières en cas de besoin**

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie C de la filière technique.

D/ Le poste d'agent environnement signalisation petits travaux est modifié comme suit : Chef d'équipe - Moyens techniques à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. **Effectuer des missions de « patrouille », diagnostic des principales dégradations de la voirie et interventions d'urgence**
2. **Réparer, enlever et poser du mobilier urbain, exécuter des petits travaux de serrurerie et maçonnerie**
3. **Entretien la signalisation horizontale et verticale**
4. **Exécuter des travaux de chaussée, terrassements, déblaiements et travaux divers nécessaires à la bonne tenue du domaine public routier**
5. **Gérer la maintenance courante de l'outillage**
6. **Contrôler et suivre les prestations de maintenance et d'entretien des aires de jeux**
7. **Encadrer l'équipe des moyens techniques et suppléer le Responsable du secteur Propreté / Gestion de l'Espace Public et Cimetières en cas de besoin**

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie C de la filière technique.

E/ Le poste Chargé d'accueil est modifié comme suit : Agent(e) administratif(ve) du pôle administratif et financier à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. **Préparer, exécuter et suivre le budget de fonctionnement des écoles**
2. **Accueil du Public**
3. **Administration de l'espace citoyen**

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie B et C de la filière technique, animation et administrative.

Accusé de réception en préfecture
04/05/2025 à 10h03:06
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

F/ Le poste de Responsable du département des finances et Adjoint à la direction des finances et du contrôle de gestion est modifié comme suit : **Responsable du département finances** à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

4. **Préparer, exécuter et clôturer le budget Ville et du CCAS**
5. **Encadrer les agents du département des finances : gestionnaires comptables et correspondants comptables**
6. **Amélioration de la qualité comptable**
7. **Suivre les paiements des dossiers de subventions d'investissement**
8. **Optimiser les procédures budgétaires et comptables de la collectivité**

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie B et C de la filière administrative

G/ Les missions des postes de **gestionnaire comptable** sont modifiées comme suit :

1. **Préparer, exécuter et suivre le budget ville**
2. **Être ressource des services gestionnaires**
3. **Mettre à jour et mettre en œuvre les procédures comptables**
4. **Participer à la vie administrative du service financier**

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie B et C de la filière administrative

DECIDE de pouvoir recourir temporairement à un contractuel en cas de recherche infructueuse de fonctionnaire.

DIT que les dépenses sont et seront prévues au budget de chaque exercice.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France